

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

 Les
Rendez-vous
FFME

Jeudi 26 juin 2025

LES INTERVENANTES



Solène LAMBALLE

Pôle Formation

Responsable

de l'organisme de formation



Marianne BERGER

Pôle Formation

Adjointe au DTN

en charge de la formation



Laurence VAUTHIER

Pôle Formation

Assistante

SOMMAIRE

- 01 ■ Actualités fédérales
- 02 ■ Les filières de formation fédérale : présentation générale et modifications réglementaires
- 03 ■ Les outils au service des formations fédérales
- 04 ■ La VAE Fédérale



01

Actualités fédérales



Les équipes de France poursuivent leur belle saison sur le circuit de coupe du monde

5 médailles dont 4 en or pour la première coupe du monde de para escalade de la saison à Salt Lake City :

- ◆ Lucie Jarrige (or)
- ◆ Thierry Delarue (or)
- ◆ Solenne Piret (or)
- ◆ Aloïs Pottier (or)
- ◆ Elsa Boutel Menard (argent)

6 médailles sur les 3 dernières étapes de coupe du monde pour l'équipe de France de **bloc** :

- ◆ Oriane Bertone (or)
- ◆ Mejd Schalck (or et argent)
- ◆ Zelia Avezou (argent)
- ◆ Agathe Calliet (argent)
- ◆ Samuel Richard (bronze)

◆ Elections au CNOSF le 19 juin

- ◆ Amélie Oudéa-Castéra est élue présidente du CNOSF à l'unanimité. Elle succède à David Lappartient.
- ◆ Isabelle Wack représentera la FFME au sein du Conseil d'Administration du CNOSF.

◆ Lancement officiel de la marketplace fédérale FFME.SHOP

◆ Participation au "Sommet pour une montagne durable – COP74"

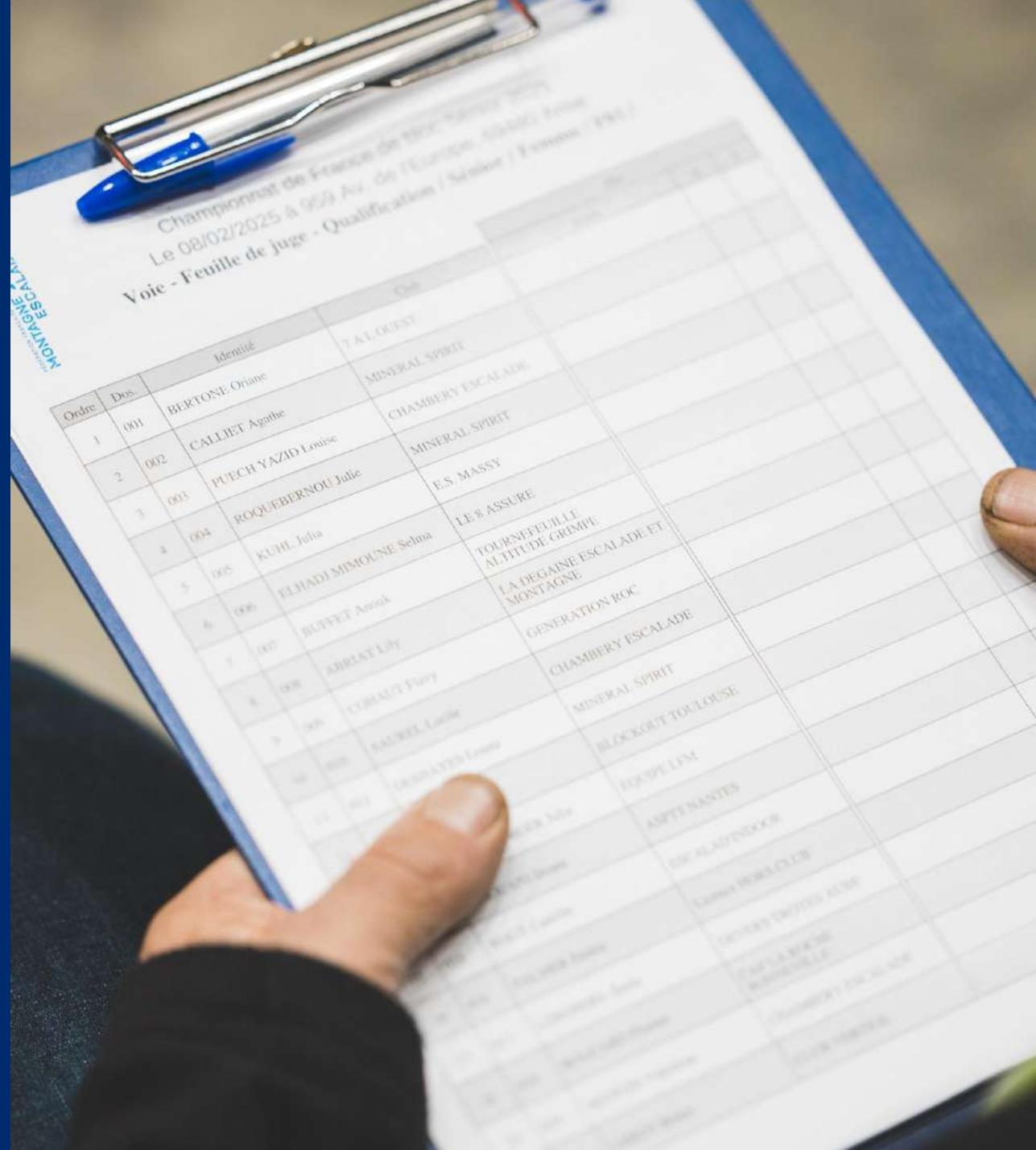
◆ Audition par la Mission parlementaire d'information sur la transition des modèles des stations de montagne

◆ Rencontre avec le COJOP Alpes 2030



02

PRÉSENTATION DES FILIÈRES DE FORMATION FEDERALE



	FORMATIONS FÉDÉRALES	FORMATIONS PROFESSIONNELLES
POUR QUOI ?	<ul style="list-style-type: none"> • Donne des compétences pour exercer les missions d'éducateur sportif à titre bénévole • Donne des compétences pour exercer toute autre activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire pour exercer la profession d'éducateur sportif contre rémunération • Donne des compétences pour exercer toute autre activité
POUR QUI ?	Licenciés de la FFME	Tous publics
QUOI ?	Brevets fédéraux	Diplômes professionnels : CQP, BPJEPS, TFP, DEJEPS, DESJEPS, Licence STAPS
QUI ?	FFME	FFME pour le compte du Ministère en charge des Sports et de la branche professionnelle du sport, Universités, CREPS
FINANCEMENTS ?	Financements de la formation professionnelle pour les salariés (OPCO)	Financements de la formation professionnelle pour les salariés (OPCO), contrats d'apprentissage, CPF, financements France Travail / Conseils Régionaux



[Plus d'informations](#)

*Opérateur de compétences : organisme français agréé par l'État chargé d'accompagner la formation professionnelle.

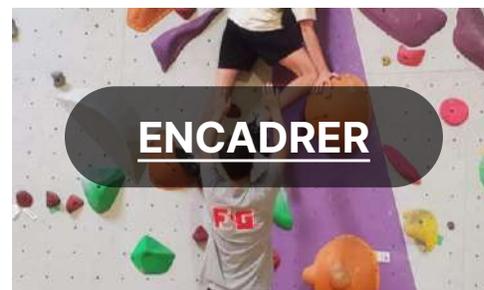
02

PRÉSENTATION DES FILIÈRES DE FORMATION FEDERALE

Une filière de formation fédérale pour chaque métier

En amont, progresser dans ma pratique : les passeports

Les formations escalade

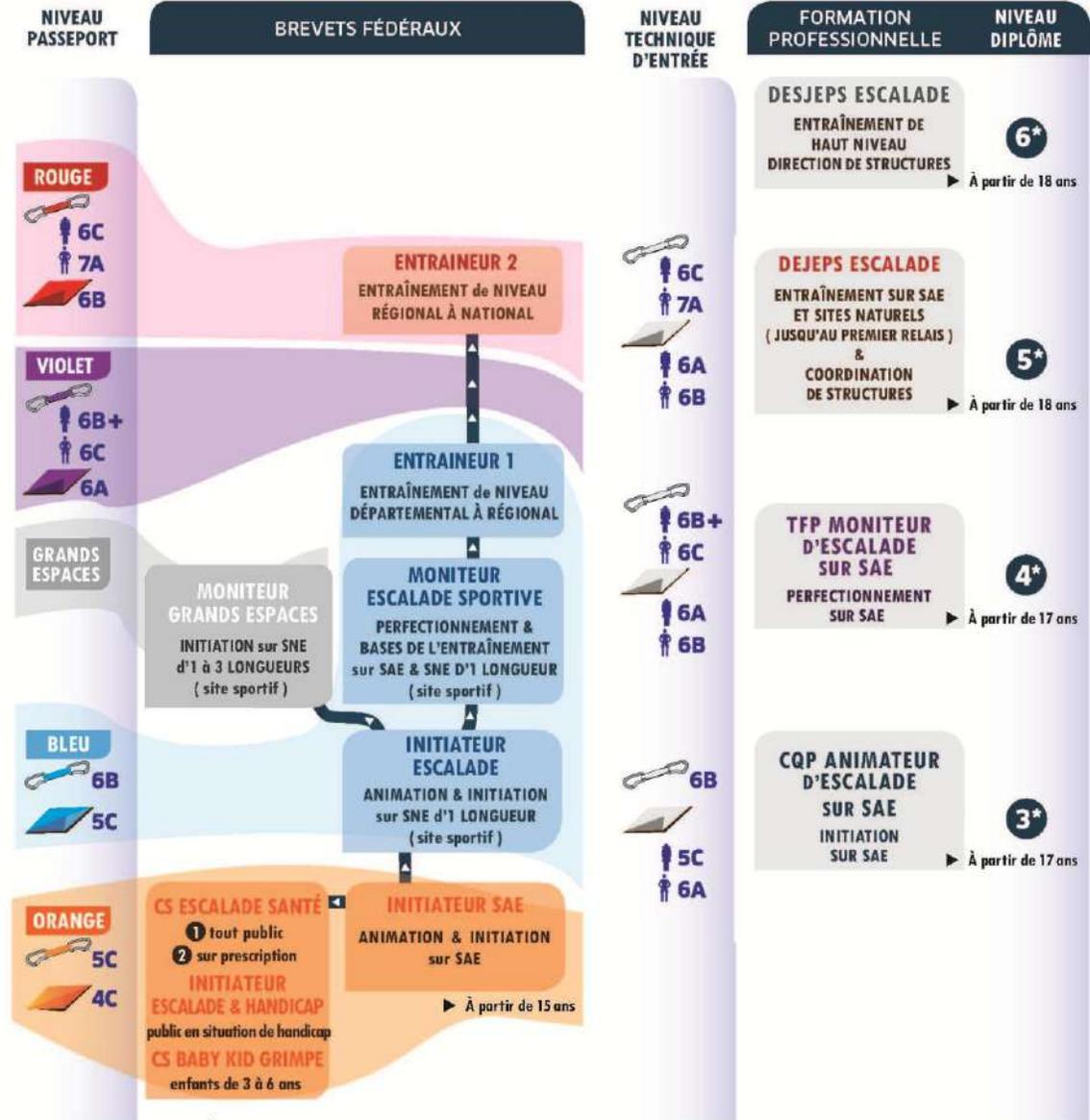


Les formations ski-alpinisme



LE SCHÉMA DE LA FILIÈRE
D'ENCADREMENT EN ESCALADE

- **Principe de filière** : avoir le diplôme sous-jacent pour rentrer sur une formation de niveau supérieur
- **Des passerelles entre les brevets fédéraux et les diplômes professionnels**



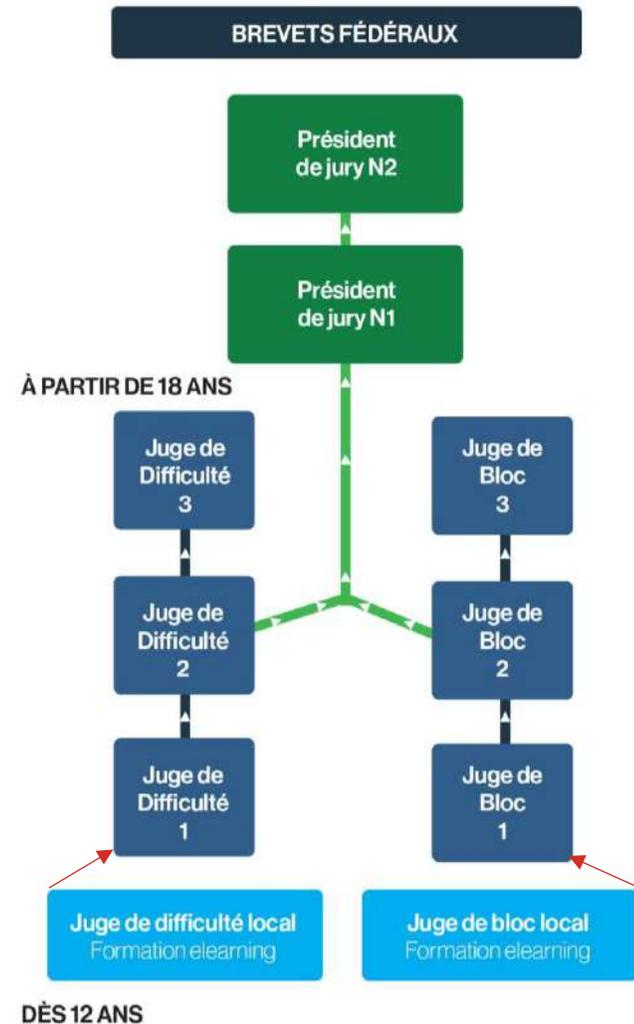
Dernières modifications réglementaires

- ◆ **CS et PP rouge** : appels à candidatures + Escalade et Handicap
- ◆ **Initiateur escalade** (pré requis de niveau technique)
- ◆ **Moniteur escalade grands espaces / Module progression en escalade traditionnelle (Trad')**
- ◆ **Instructeur Escalade** (pré requis / durée de formation /contenus)
- ◆ **Formation continue** : inclue dans les règlements et annexes des BF



LE SCHÉMA DE LA FILIÈRE JUGEMENT

- À partir de septembre 2025 : la formation « juge local » devient un prérequis d'entrée en formation juge N1



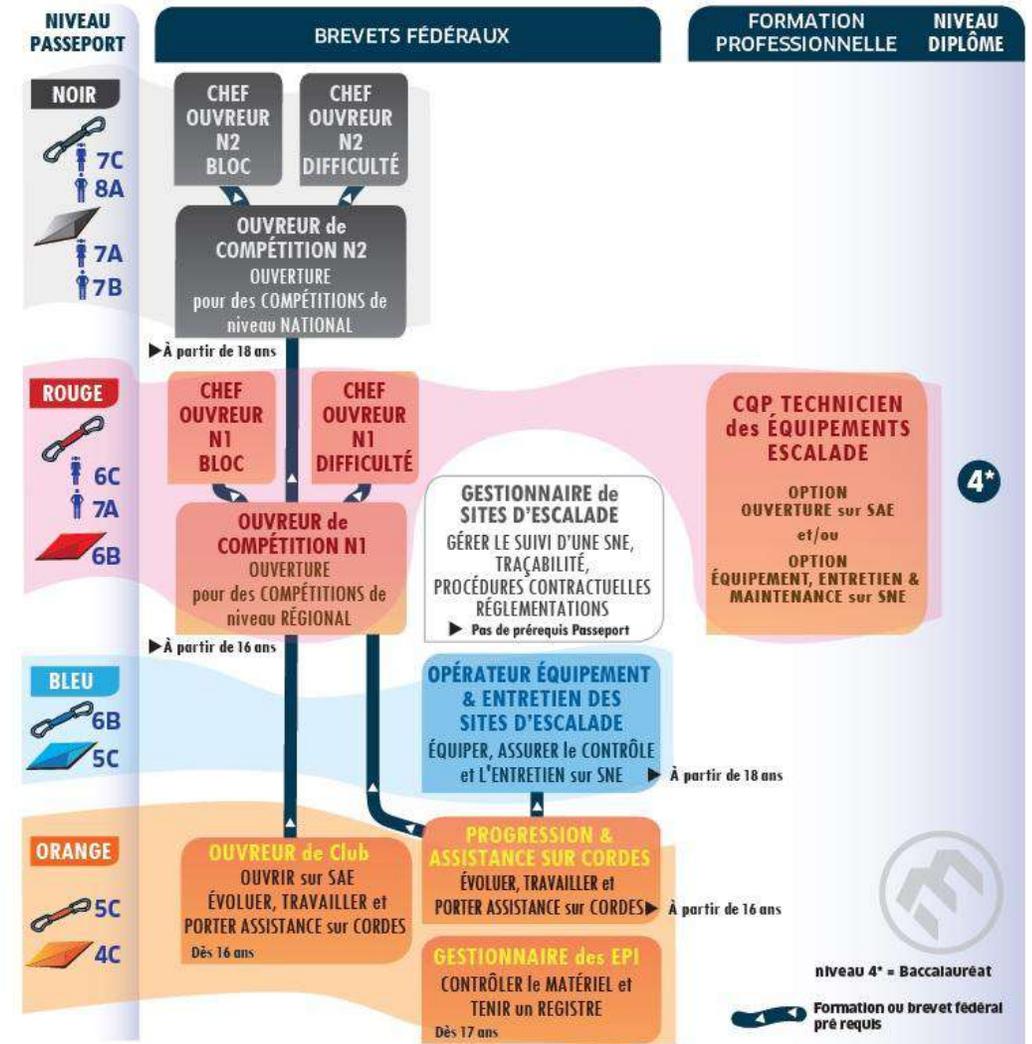
02

PRÉSENTATION DES FILIÈRES DE FORMATION FEDERALE

Escalade - filière ouverture/équipement

LE SCHÉMA DE LA FILIÈRE OUVREUR / ÉQUIPEUR EN ESCALADE

- ◆ PAC / Ouvreur de club
- ◆ Validation internes opérateurs équipements : 12 septembre
- ◆ Formateurs opérateurs et PAC : point de situation

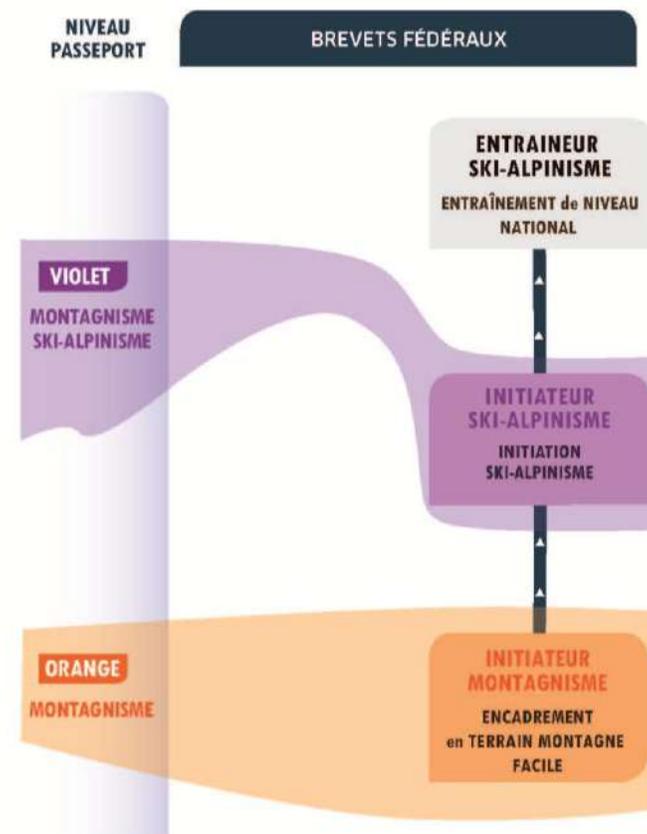


LE SCHÉMA DE LA FILIÈRE ENCADREMENT EN SKI-ALPINISME

- ◆ Entraîneur ski alpinisme
- ◆ Présentation des travaux engagés de la refonte de la filière montagne

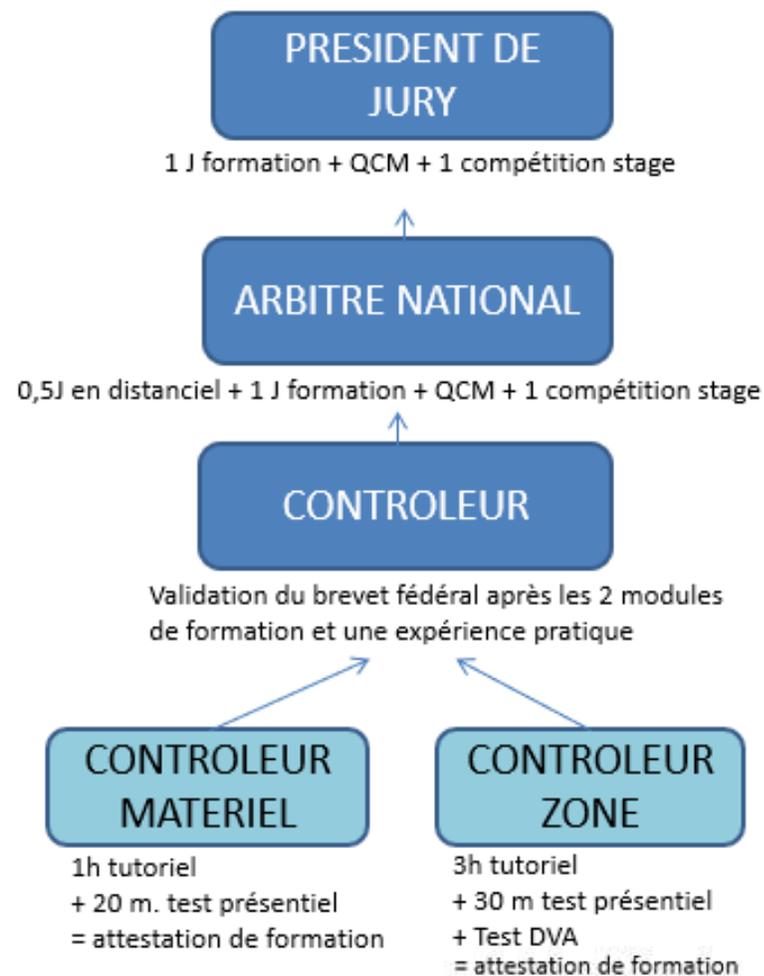


OFFRE DE FORMATION FFME LE PARCOURS DE FORMATION DU LICENCIÉ SKI ALPINISME POUR INITIER ET/OU ENTRAÎNER



LE SCHÉMA DE LA FILIÈRE OFFICIELS EN SKI-ALPINISME

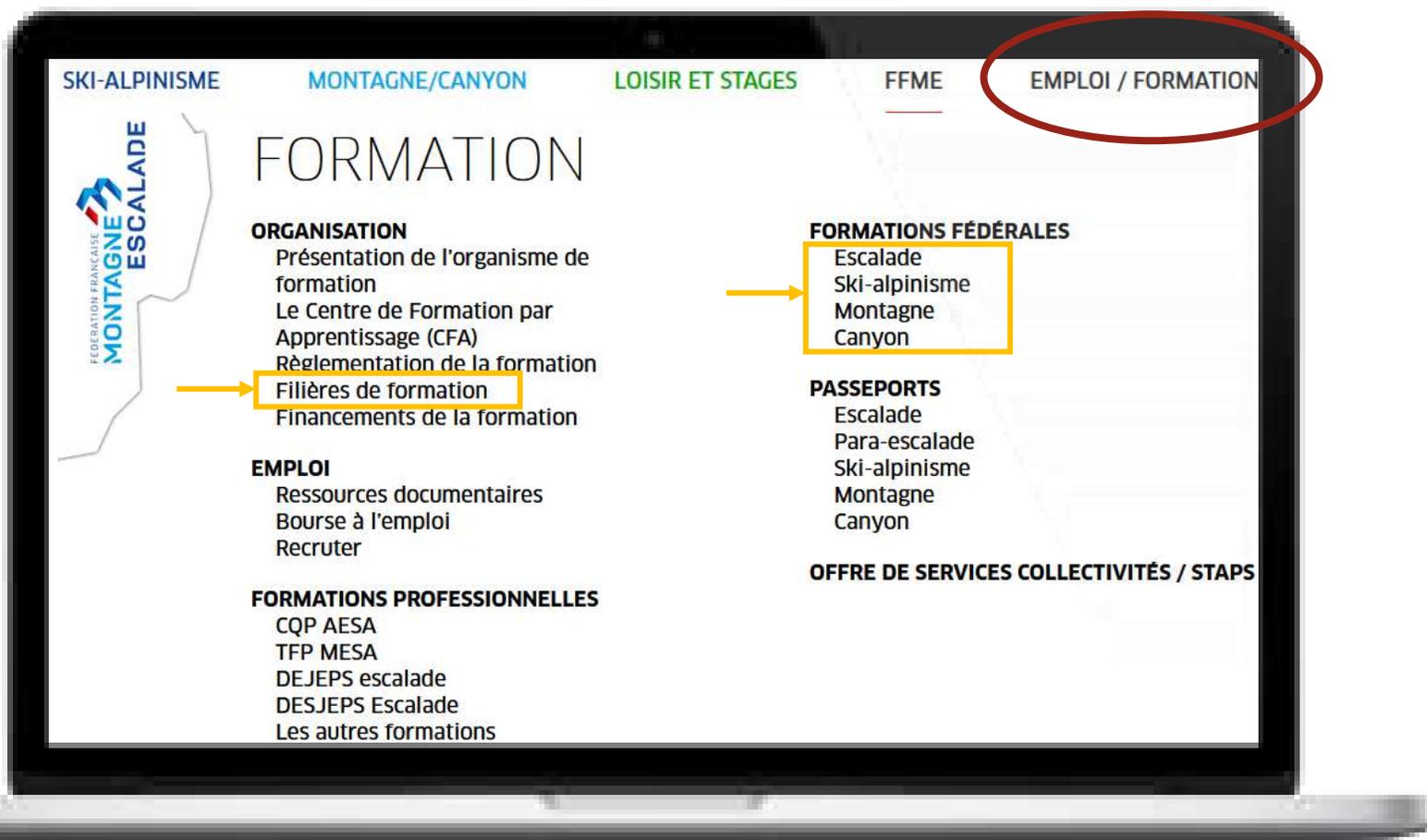
◆ Présentation de la nouvelle filière



03

OUTILS AU SERVICE DE LA FORMATION FEDERALE



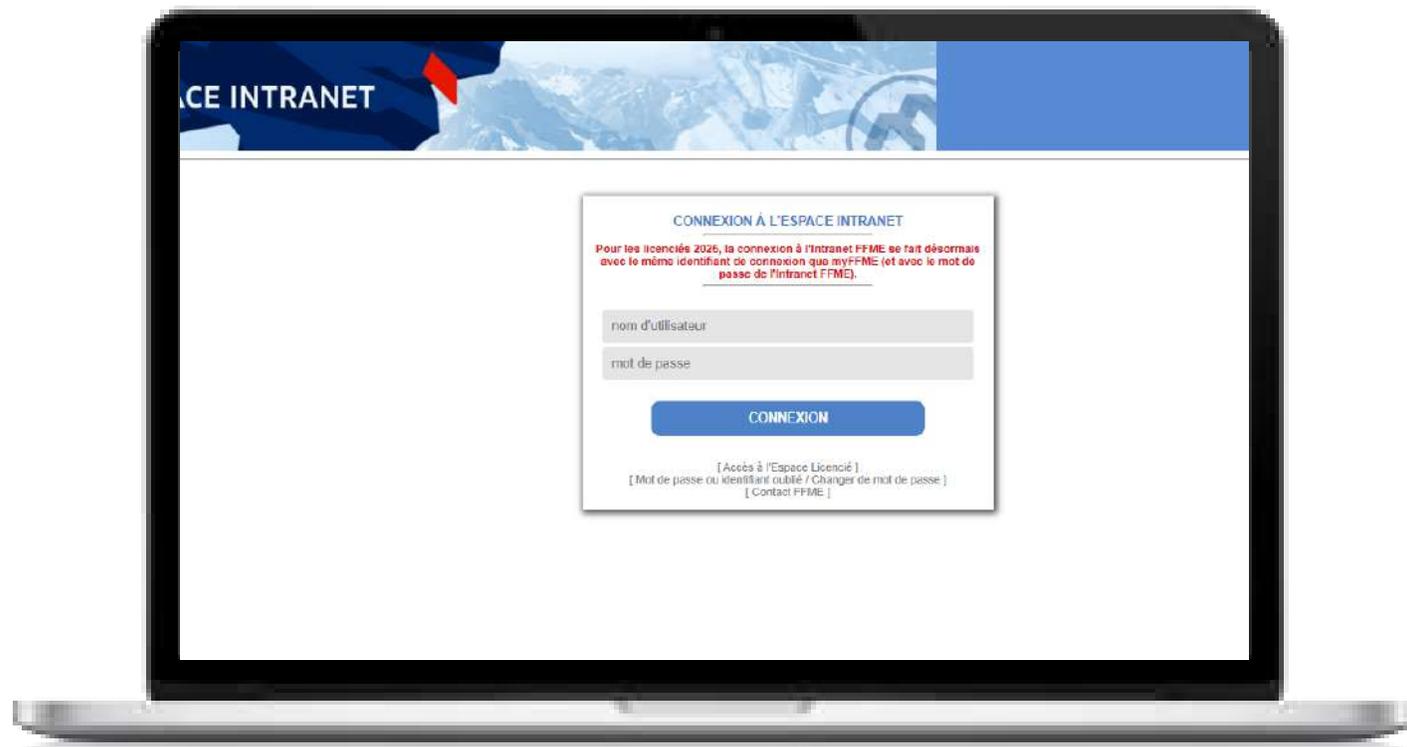
[Plus d'informations](#)

L'intranet est un outil central dans la gestion des formations fédérales, il permet notamment de :

- ◆ **Créer des sessions de formation**
 - ◆ Y inscrire des stagiaires
 - ◆ Valider les résultats
- ◆ **Vérifier les prérequis d'inscription**
- ◆ **Gérer les profils utilisateurs**
- ◆ **Valider les stages pratiques**



[Le mode d'emploi de l'intranet pour ces différentes actions](#)



04

La VAE Fédérale



Définition : faire valoir ses expériences afin de justifier de l'acquisition des compétences permettant d'obtenir un diplôme

Public éligible : toute personne pouvant justifier d'un volume horaire d'expériences professionnelles et/ou bénévoles en lien avec le diplôme visé

Autres informations utiles :

- ◆ **Dispositif encadré par la loi** pour les demandes d'obtention des diplômes professionnels par la voie de la VAE
- ◆ La VAE du **CQP AESA** est gérée par la **FFME** / la VAE du **DEJEPS** Escalade est gérée par les **services déconcentrés de l'Etat (DRAJES)**
- ◆ Dispositif adapté par la FFME pour les brevets fédéraux
- ◆ Une **demande de VAE par diplôme par an**, trois demandes maximums par an tous diplômes confondus



Pour tous les diplômes, procédure en deux étapes :

- 1 **Recevabilité** : vérifier que le candidat répond à l'ensemble des prérequis établis pour le brevet ou diplôme visé, notamment au volume horaire d'expérience requis.
- 2 **Analyse de l'expérience** : le candidat rédige un dossier dans lequel il relate ses expériences et démontre comment celles-ci lui ont permis d'acquérir les compétences attendues dans le diplôme visé.

Le candidat obtient **tout ou partie du diplôme** selon l'analyse de sa demande.

Le candidat obtenant le diplôme dans son intégralité dispose des **mêmes prérogatives que les personnes ayant obtenu le diplôme** par la voie de la formation

OU

Le candidat n'obtenant qu'une partie du diplôme **peut s'inscrire en formation pour valider les parties manquantes**

[Calendrier et modalités de VAE pour les formations gérées par la FFME](#)

RAPPEL DU PROCESS

1

Le candidat télécharge le dossier et la notice sur intranet : [Téléchargez le dossier de candidature VAE Fédérale](#) / [Télécharger la notice VAE](#)



3

Dépôt de la demande auprès du département formation si retour favorable de la ligue, avec attestation signée de la ligue et lettre de recommandation de l'instructeur. formation@ffme.fr.



5

La fédération accuse réception du dossier et transmet la facture des frais de traitement.



2

Une fois le dossier complet, **le candidat le transmet à sa ligue pour avis** (cf page 7 du dossier).
Avis obligatoire de la ligue.
Les dossiers directement adressés à la FFME ne sont pas traités.



4

Examen de la recevabilité par le département formation. Demande de pièces complémentaires si nécessaire.



RAPPEL DU PROCESS

3

Dépôt de la demande auprès du département formation si retour favorable de la ligue, avec attestation signée de la ligue et lettre de recommandation de l'instructeur.

formation@ffme.fr.



5

La fédération accuse réception du dossier et transmet la facture des frais de traitement.



7

Évaluation par le jury et décision d'attribution partielle ou totale du brevet fédéral. Possible entretien avec le Service Formation pour vérifier les connaissances et expériences.



4

Examen de la recevabilité par le département formation. Demande de pièces complémentaires si nécessaire.



6

Le dossier est étudié par le jury lorsqu'il est complet et que le virement des frais de dossier a été effectué.



LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR ET DE LA LIGUE

- ◆ La Ligue vérifie que le dossier est correctement rédigé et suffisamment argumenté
- ◆ L'instructeur doit vérifier que le candidat maîtrise l'ensemble des compétences précisées en annexes au règlement du brevet fédéral demandé.
- ◆ L'instructeur rédige une lettre de recommandation à joindre au dossier.
- ◆ Le président de la Ligue remplit l'attestation qui se trouve en page 7 du dossier.

MERCI